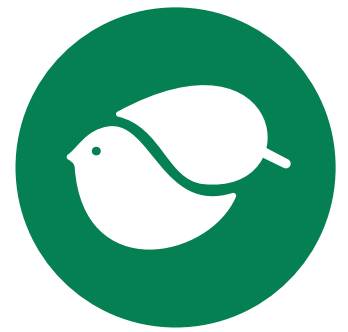


# FAIRE FACE À LA CRISE DU CLIMAT ET À CELLE DE LA BIODIVERSITÉ

POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT



Biodiversité et climat

La crise de la biodiversité et la crise climatique sont des crises existentielles pour notre société. Aujourd'hui déjà, les conséquences du réchauffement de la planète sur les écosystèmes naturels sont clairement visibles. Le développement imprudent des énergies renouvelables peut avoir des inconvénients majeurs pour la biodiversité. Cependant, des solutions transparentes, rapides et efficaces existent. En se penchant le plus tôt possible sur les conflits d'objectifs, en pesant les intérêts en présence et grâce à une planification clairvoyante des sites et projets d'installations.

## LA BIODIVERSITÉ EST MENACÉE

La biodiversité est vitale pour notre société. Elle fournit des prestations sans lesquelles nous ne pourrions survivre: eau potable, alimentation, substances médicinales et stabilisation des terrains en pente pour n'en citer que quelques-unes. La nature fait aussi office de puits de CO<sub>2</sub> et stocke de grandes quantités de gaz à effet de serre. C'est la raison pour laquelle sa protection est inscrite dans la Constitution. En Suisse, cependant, la biodiversité diminue continuellement depuis des décennies. Plus d'un tiers de toutes les espèces animales et végétales et près de la moitié des types de biotopes sont désormais menacés. Pour mettre fin à cette tendance, voire pour l'inverser, nous devons renforcer les écosystèmes existants et restaurer ceux qui ont été détruits. Les surfaces nécessaires à la biodiversité doivent par ailleurs être garanties, tout comme leur interconnexion. Cette «infrastructure écologique» est aussi importante pour la biodiversité que le réseau de distribution d'électricité et les installations pour l'approvisionnement énergétique. Le développement des énergies renouvelables ne doit pas être plus important, en termes de priorités, que la garantie des parcelles d'observation permanente et des réseaux écologiques pour la biodiversité.

## DEUX CRISES INTIMEMENT LIÉES

La crise du climat et celle de la biodiversité sont en outre intimement liées. D'une part, les changements climatiques rapides causés par l'homme deviennent de plus en plus l'une des causes importantes de la perte de biodiversité. Les biotopes disparaissent sous l'effet des températures qui ne cessent d'augmenter et de la transformation du régime des eaux. D'autre part, la destruction des écosystèmes ne mine pas seulement la capacité de la nature à capturer les gaz à effet de serre (marais, mers et forêts en tant que puits de CO<sub>2</sub> naturels) et à résister aux conditions météorologiques extrêmes, mais accroît encore les émissions de gaz à effet de serre (p. ex. exploitation de la tourbe, défrichages). A son tour, ce phénomène accélère les changements climatiques et accroît les risques pour l'homme et la nature. Il est donc d'autant plus important de ne pas opposer la crise climatique à celle de la biodiversité, mais de développer des solutions permettant de les traiter toutes les deux. Celles-ci doivent être visées à tous les niveaux de la planification et de la prise de décision.

## SOLUTION

L'abandon des énergies fossiles et de l'énergie nucléaire est incontournable, aussi pour la protection de la nature. S'agissant de développer les énergies renouvelables, il faut en premier lieu exploiter les grands potentiels existants. Pour le tournant énergétique, le développement rapide du photovoltaïque et la réduction du gaspillage énergétique sont décisifs (voir fiches «Besoins énergétiques» et «Mix d'électricité»). Bien entendu, d'autres énergies renouvelables contribueront aussi à cet effort. Souvent, le potentiel de développement de la force hydraulique est grandement surestimé. Dans le cadre du développement de la force hydraulique et éolienne, des conflits d'objectifs peuvent surgir face à la préservation de la biodiversité sur le lieu de production. Il convient dans ce cas de peser soigneusement les intérêts.

Plus de  
**1060**  
espèces menacées vivent dans  
les biotopes suisses d'importance  
nationale, qui n'occupent que  
**2,2%**  
de la surface du pays.

## PROTECTION ET UTILITÉ: PESER SOIGNEUSEMENT LES INTÉRÊTS

Pour trouver une solution durable à de tels conflits d'objectifs, les intérêts en présence doivent être soigneusement pesés. Cela signifie que la planification directrice des installations de production durable d'électricité ne doit pas seulement tenir compte du potentiel de production énergétique et de la faisabilité technique, mais également prendre en considération les valeurs naturelles

relevées de manière aussi détaillée que possible à l'emplacement correspondant. Ce n'est qu'ainsi que les critères de protection et d'utilisation peuvent être intégrés de manière équivalente dans une planification supérieure de l'utilisation de l'énergie éolienne et hydraulique. Le développement peut alors être ciblé et axé sur les exigences concrètes du tournant énergétique.

Le développement prévu des énergies renouvelables doit être intégré aux mesures nécessaires pour la protection de la nature et du paysage. Si les cantons accordent, dans leurs planifications générales, un poids égal à la protection et à l'utilisation, c'est-à-dire à la protection de la biodiversité et à la production d'électricité, de bonnes solutions peuvent être trouvées. La protection systématique du cœur de la biodiversité suisse – les biotopes d'importance nationale tels que les marais, les zones alluviales, les sites de reproduction de batraciens et les prairies sèches – en fait également partie. Bien qu'ils n'occupent que 2,2% de la surface du pays, ces espaces forment le noyau central de la biodiversité et offrent un refuge important à plus de 1060 espèces menacées.

## DÉVELOPPEMENT CIBLÉ ET ASSAINISSEMENT ÉCOLOGIQUE DE LA FORCE HYDRAULIQUE

Dans le développement ciblé de la force hydraulique, l'accent est clairement placé sur l'agrandissement et l'optimisation des installations existantes en accord avec l'environnement. L'énergie fournie par les lacs d'accumulation avec un impact minime sur la nature et le paysage doit être privilégiée. Cette approche est plus efficace et plus judicieuse que les interventions dans les espèces naturels précieux.

Le rehaussement du niveau des lacs de retenue existants en montagne est aussi une option s'il n'entraîne pas d'interventions dans des zones protégées. Les dommages supplémentaires à la nature peuvent ainsi être limités. Occasionnellement, de nouveaux projets de barrages peuvent apporter une contribution judicieuse à l'approvisionnement en électricité durant l'hiver. Ils doivent cependant être intégrés à une planification générale et respecter les dispositions légales en matière de protection de l'environnement et de la nature. Les centrales hydroélectriques existantes doivent faire l'objet d'un assainissement écologique et respecter les prescriptions légales dans le domaine de la protection des eaux, afin d'être prêtes pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Ces mesures réduisent l'impact négatif de l'énergie hydraulique et rendent les cours d'eau à nouveau plus vivants et riches en espèces. Tous les participants à la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique se sont entendus sur le fait qu'il fallait rapidement débloquer davantage de moyens financiers pour assainir écologiquement les installations existantes.

## RESPECT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le droit de recours des organisations habilite toutes les organisations suisses de protection de l'environnement à faire opposition ou recours contre certains projets. Il est rare cependant que la procédure se termine devant les tribunaux: les protecteurs de l'environnement et les exploitants de centrales électriques trouvent souvent des solutions avant. Pour cela, toutes les parties impliquées doivent faire preuve d'ouverture et posséder un dossier soigneusement préparé.

## SUPPRIMER LES SUBVENTIONS PRÉJUDICIALES

Avec la Stratégie Biodiversité, la Suisse s'est aussi fixé pour objectif de supprimer, corriger ou réorienter les subventions préjudiciables à la biodiversité. Cependant, de nombreuses subventions dans différents secteurs économiques, aussi dans le secteur de

l'énergie, nuisent encore à la biodiversité. En font notamment partie:

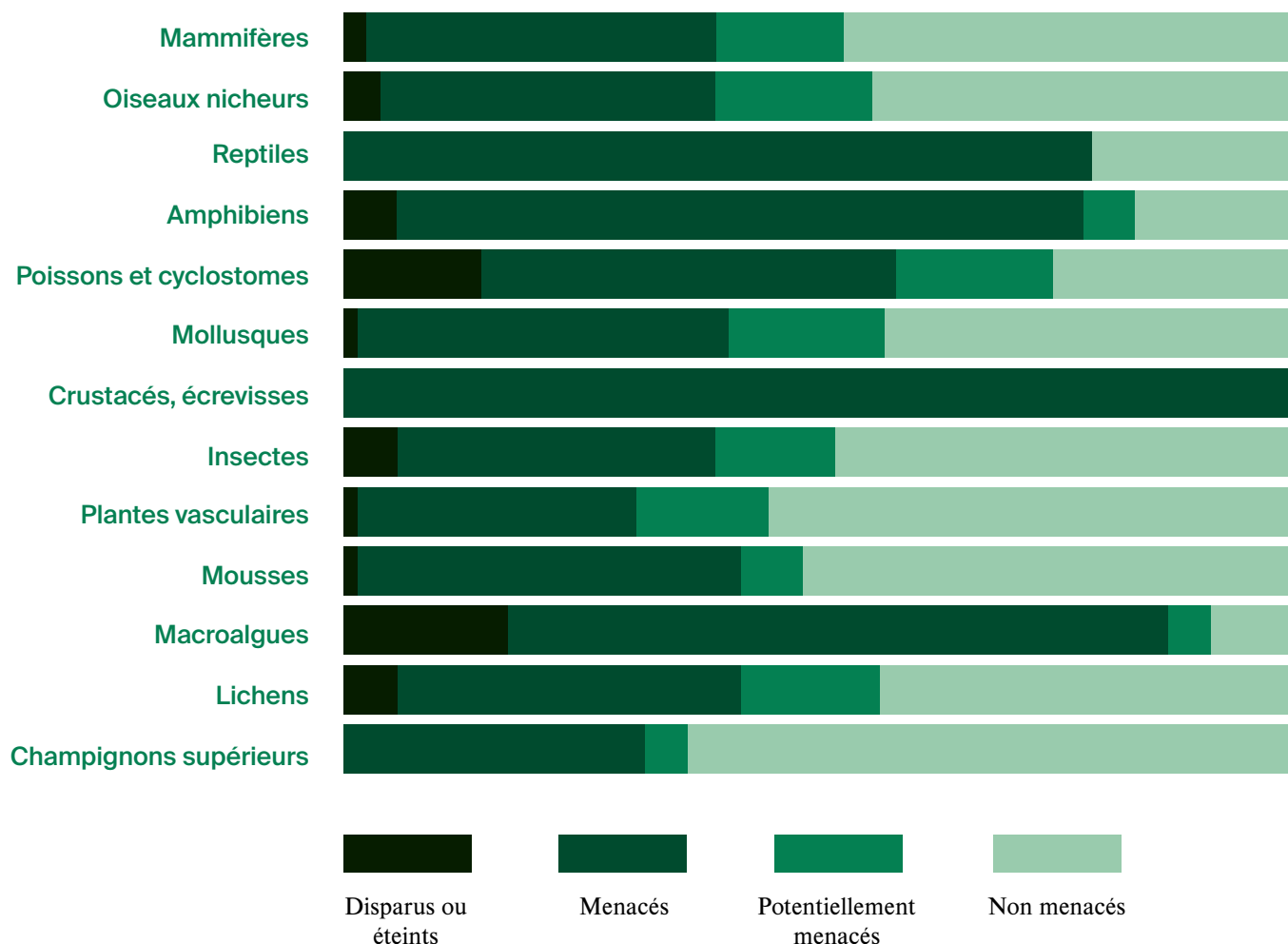
- les réductions sur les taxes prélevées pour la production et l'utilisation d'énergie fossile et nucléaire
- l'encouragement de la petite hydraulique au travers de divers programmes, contributions et réductions
- les réductions accordées aux entreprises qui consomment d'importantes quantités d'énergie

Ces subventions doivent être supprimées. Les subventions pour le développement de l'énergie éolienne et hydraulique doivent par ailleurs toujours être liées aux dispositions de protection et aux mesures de compensation pour la nature et le paysage.

## QUELQUES EXEMPLES RÉCENTS DE SOLUTIONS NÉGOCIÉES

- Linth-Limmern (centrale à pompage-turbinage de 1000 MW, construite)
- Nant de Drance (centrale à pompage-turbinage de 900 MW, construite)
- Lago Bianco (centrale à pompage-turbinage de 1000 MW, non construite pour des raisons économiques)
- Massongex (centrale au fil de l'eau, 80 GWh)
- Nouvelle centrale de Hagneck (centrale au fil de l'eau, 110 GWh, augmentation de la production de 40%)
- Agrandissement de Russein (centrale au fil de l'eau, 67 GWh)
- Göschenalp (relèvement du lac d'accumulation, non construit, le permis de construire est désormais échu)
- Nouvelle concession au Sihlsee (249 GWh, 10% de la consommation annuelle sert au réseau ferroviaire)

## DEGRÉ DE MENACE SUR DIFFÉRENTS GROUPES D'ESPÈCES EN SUISSE



## SOURCES

- Académie suisse des sciences naturelles, **aborder conjointement le changement climatique et la perte de la biodiversité, 2021**  
[https://portal-cdn.scnat.ch/asset/56ed0a96-f87a-5459-a68a-946fb8c1ccc9/FS\\_Biodiv\\_Klima\\_F\\_def.pdf?b=4e10891e-4ab4-5506-b00f-7247a3d42fe1&v=9cc91395-df03-584d-915b-e5696953ba18\\_0&s=aROwdG6dcXh8dtk5R9yPTFqkW8d5Hx0kl-vsFBeSb6A56oZv9HdNYqJG\\_O0f4\\_nAVTu4jilZKvIgfmc\\_XkzHZX8\\_paRKRw-kNhLQDsIs\\_I0dVG9d3Cgy8mE6X-q4i9qzZXJCIWnhRD98pM-bYZEJDq-Ws2khyW9auf39rdCRfgi3k](https://portal-cdn.scnat.ch/asset/56ed0a96-f87a-5459-a68a-946fb8c1ccc9/FS_Biodiv_Klima_F_def.pdf?b=4e10891e-4ab4-5506-b00f-7247a3d42fe1&v=9cc91395-df03-584d-915b-e5696953ba18_0&s=aROwdG6dcXh8dtk5R9yPTFqkW8d5Hx0kl-vsFBeSb6A56oZv9HdNYqJG_O0f4_nAVTu4jilZKvIgfmc_XkzHZX8_paRKRw-kNhLQDsIs_I0dVG9d3Cgy8mE6X-q4i9qzZXJCIWnhRD98pM-bYZEJDq-Ws2khyW9auf39rdCRfgi3k)
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, **Biodiversitätsschädigende Subventionen in der Schweiz. Grundlagenbericht, 2020**  
<https://www.wsl.ch/de/publikationen/default-ce4ededcc5.html>
- Horizon, **Climate change and biodiversity loss should be tackled together, 2021**  
<https://ec.europa.eu/research-and-innovation/en/horizon-magazine/climate-change-and-biodiversity-loss-should-be-tackled-together>
- IAP Statement on Climate Change and Biodiversity: **Interlinkages and policy options, 2021**  
[https://api.swiss-academies.ch/site/assets/files/38182/iap\\_statement\\_climate\\_change\\_biodiversity\\_web.pdf](https://api.swiss-academies.ch/site/assets/files/38182/iap_statement_climate_change_biodiversity_web.pdf)
- Office fédéral de l'environnement, **dossier sur les biotopes d'importance nationale, 2019**  
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/dossiers/biotopes-importance-nationale.html>

Pour un approvisionnement  
 énergétique suisse et sûr en 2035  
**LES SOLUTIONS DE  
 L'ALLIANCE-  
 ENVIRONNEMENT**

